

REGLEMENT JEU « LE CALENDRIER DE L'AVENT LFI 2021 »
Du mercredi 1^{er} décembre 2021 au vendredi 24 décembre 2021
LA FRANCAISE IMMOBILIERE

Article 1 - Objet

La Société par Actions Simplifiée LA FRANCAISE IMMOBILIERE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 378 968 804, ayant son siège social 25 rue de la Monnaie à RENNES (35000), représentée par son Président en exercice, organise **du 1^{er} décembre 2021 à 00h01 au 24 décembre 2021 à 23h59**, un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « Le Calendrier de l'Avent LFI 2021 ».

Le jeu est organisé via un site internet <http://www.mongroupepigeault.fr> à travers un calendrier digital.

Article 2 - Conditions générales de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet et d'une adresse électronique valide et client de la société LA FRANCAISE IMMOBILIERE selon les conditions définies à l'article 3-2, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leurs foyers, ainsi que toutes personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration ou la réalisation du jeu.

La participation au jeu « Le Calendrier de l'Avent LFI 2021 », implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Article 3 - Description du jeu et modalités de participation

3-1 Description du jeu

La société organisatrice informe les personnes répondant aux critères de la possibilité de participer au jeu, c'est-à-dire les clients sélectionnés par LFI.

Les nom, prénom et adresse mail des participants sont extraits de la base « client » de la société LFI et intégrés au site Internet support du jeu.

Les participants recevront avant le début du jeu un code personnel unique par mail. Puis chaque semaine, un mail leur sera adressé les invitant à jouer et leur faisant découvrir les lots à gagner de la semaine.

Pour jouer, les participants devront se connecter au site internet <https://www.mongroupepigeault.fr> et renseigner leur adresse mail (login) et le code personnel unique reçu préalablement par mail.

La base « client » est interrogée pour vérifier que l'utilisateur est référencé et autorisé à participer.

Suite à cette vérification, le participant accède au calendrier de l'avent. Il pourra alors cliquer sur le Jour J correspondant à la date du jour, uniquement une seule fois par jour et par code personnel.

Suivant un algorithme, préalablement déterminé suivant l'heure du clic et le nombre de clics, le site affichera alors l'une des deux possibilités suivantes :

- L'indication « PERDU » : qui marquera la fin de la participation pour le Jour J et invitera le participant à rejouer le lendemain.
- L'indication « GAGNE » : qui affichera le lot gagné et renverra vers un formulaire de contact à remplir le jour même.

LA FRANCAISE IMMOBILIERE prendra contact avec le gagnant et lui indiquera les modalités de retrait de lot, qui devra se faire au plus tard le 28 février 2022.

Un gagnant ne pourra pas rejouer au jeu le même jour. Cet empêchement de rejouer sera matérialisé par un blocage du code personnel. En cas de tentative de connexion d'un joueur gagnant, un pop-up du type « vous avez gagné, vous ne pouvez plus participer pour laisser la chance au plus grand nombre » sera affiché.

3-2 Conditions de participation

La participation est ouverte aux clients choisis par LA FRANCAISE IMMOBILIERE.

Cette sélection est basée selon des fichiers prenant en compte les :

- Achats ou ventes de biens réalisés ou sous compromis entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 octobre 2021 (acheteurs et vendeurs)
- Locations de biens effectuées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 octobre 2021 (propriétaires bailleurs)
- Locations de biens effectuées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 octobre 2021, et dont le locataire est toujours dans les lieux (locataires)
- Gestions en cours (propriétaires bailleurs et locataires avec gestion en cours)

- Vendeurs en cours (mandats de vente en cours)
- Bailleurs en cours (mandats de location en cours)

Toute adresse mail erronée, non saisie ou non actualisée dans les fichiers de la FRANCAISE IMMOBILIERE, à la demande des clients ou par erreur humaine, empêche la participation au présent jeu, sans engager la responsabilité de la société organisatrice.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire de contact constituent la preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire de contact mis à sa disposition et à transmettre à la société organisatrice des informations exactes.

Toute information erronée invalidera la participation au jeu.

Le participant peut demander à tout moment de mettre fin à sa participation et/ou demander la suppression des données le concernant, en adressant un mail à l'adresse : suiviclient@francaiseimmo.fr , ou bien un courrier à la société LA FRANCAISE IMMOBILIERE, 25 Rue de la Monnaie CS14021 35000 RENNES.

La société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé dont le but est de confirmer l'identité du gagnant.

Ces données sont destinées **uniquement** aux organisateurs du jeu : LA FRANCAISE IMMOBILIERE.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : suiviclient@francaiseimmo.fr

Article 4 - Dotations

Seul le lot à gagner le jour J sera visible à la date concernée sur le calendrier de l'Avent, afin de ménager la surprise des participants.

Le jeu « Le Calendrier de l'Avent LFI 2021 » est doté des lots qui sont énumérés ci-dessous. Un seul lot est à gagner chaque jour durant toute la durée du jeu, du 1^{er} décembre 2021 au 24 décembre 2021, soit 24 lots à gagner durant toute l'opération :

Désignation du lot	Prix
1 vélo électrique Granville - Urban 30, recommandé par Cycleexperts à Rennes	2.299 €
1 bon d'achat voyage de 500 € chez Havas Voyages	500 €
1 nuit pour 2 personnes, dans une chambre-nids, du nouvel Arbre Hôtel L'EssenCiel, avec petits déjeuners et repas à la Table des Pères	418 € - Coffret cadeau incluant une nuit, petits-déjeuners, accès piscine et Spa, repas à la Table des Pères pour 2 personnes. (Ouverture de l'hôtel printemps 2022)
1 paire de AirPods Pro Apple, recommandée par Com'in	255 € HT, soit 306 € TTC
1 kit collector 120 ans du Stade Rennais Football Club avec maillot, casquette, écharpe et autres accessoires en édition limitée	250 € HT, soit 300 € TTC
4 billets pour le match "Rennes - Marseille" au Roazhon Park	60 € / personne environ, soit un total autour de 240 €
1 repas pour 2 personnes - Restaurant gastronomique Le Saison à St Grégoire	210 € au total pour 2 personnes avec un verre de vin et menu complet
1 bon cadeau de 200 € chez Maisons du Monde	200 €
1 abonnement annuel - Cinéma Pathé Gaumont	200 €
Enceinte portative Sonos Roam, recommandée par Hifi35 à Rennes	199 €
1 coffret cadeau pilotage au circuit de Lohéac	191,73 € - Coffret ultime pour 1 personne
1 soin détente pour 1 personne au Domaine de Cissé Blossac	188 € - Rituel détente 1h30 de soins personnalisés + accès à l'espace bien être
4 billets pour le match « Rennes - Bordeaux » au Roazhon Park	45€ / pers. environ, soit un total de 180 €
4 billets pour le match "Rennes - Brest" au Roazhon Park	45 € / pers. environ, soit un total de 180 €
1 massage escapade cocooning en duo au Balthazar Hôtel & Spa 5 étoiles à Rennes	176 €
2 places pour le concert Alain Souchon au Liberté	2 places à 69 € (catégorie 1, assis numéroté en GC rang 3), soit un total de 138 €
2 Places pour le concert de Eddy de Pretto au Liberté (carré d'or)	2 places à 60 € (carré d'or, assis, placement libre), soit un total 120 €
2 places pour le concert de Julien Doré au Musikhall	2 places à 59 € (catégorie 1, assis numéroté, G rang 21), soit 118 €
1 repas pour 2 personnes – Restaurant Etoilé Holen à RENNES	58 € / personne, soit un total de 116 €
1 repas pour 2 personnes - Restaurant chez Pierre à Rennes	Bon d'achat d'une valeur de 100 €
4 Bons pour une visite guidée de Rennes et son panier gourmand	4 visites guidées à 10€ / personne + panier gourmand à 40€, soit un total de 80€
1 atelier Terrarium de 2 heures pour 1 personne chez Succulente Design Végétal à Rennes	65 €

1 coffret gourmand de l'épicerie Un Zeste et Deux Pincées à St Grégoire	60 €
2 livres Beaux-Arts sur Odorico et Rennes, recommandés par la librairie Le Failler à Rennes	« <i>Odorico, l'art de la mosaïque</i> » : 35 € + « <i>Rennes à l'aquarelle</i> » : 19 €, soit un total de 54 €

Montant total des lots = 6.638,73 €

Article 5 - Remise des lots

Après vérification de la régularité de la participation et des conditions d'octroi du lot en cause, le participant bénéficiaire est avisé par la société organisatrice, par téléphone ou par e-mail, des modalités de retrait du lot, soit en l'invitant à venir le retirer en agence, soit par tout autre moyen nécessaire en fonction de la nature du lot.

Les lots sont à retirer au plus tard le 28 février 2022, la société s'engageant à contacter le gagnant avant cette date.

Passé ce délai, si le participant n'a pas retiré le lot, celui-ci restera la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer.

Sans préjudice de toute action judiciaire, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot au gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à d'autres personnes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

Les lots ne sont pas convertibles en espèces, ni échangeables avec d'autres prix, et ne sont pas transmissibles.

Les joueurs gagnants autorisent par avance et gracieusement à des fins commerciales et/ou publicitaires l'utilisation de leur nom, prénom et image, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le lot remporté.

Article 6 - Responsabilités

S'agissant des lots, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. La société organisatrice n'est ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur des lots (sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance) et n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au

transport, au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots attribués. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice.

La participation au jeu « Le Calendrier de l'Avent LFI 2021 » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice et/ou son partenaire hébergeant le site ne sauraient en aucune circonstance être tenues pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet, de problèmes de liaison téléphonique,
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- des problèmes d'acheminement et/ou de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il est précisé que la société organisatrice et son partenaire ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées, qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site, ni des conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité. Si pour quelque raison que ce soit les serveurs informatiques du programme présentaient

des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause échappant au contrôle de l'organisateur et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'opération, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui altérerait le déroulement de l'inscription à l'opération et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre l'opération. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au jeu dans le site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et aux jeux qu'il contient. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

De façon générale, la société organisatrice ne se saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants, elle est amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à la prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est librement consultable sur le site internet <https://www.mongroupepigeault.fr>

Il est également déposé en l'étude SCP-Migné-Guillon-Leroux Huissiers de justice au 12 quai Duguay Trouin, 35000 Rennes et sur leur site <https://www.huissier-rennes.com/>.

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande via la page « Contact » du site la-francaise-immobiliere.fr, par mail à l'adresse suiviclient@francaiseimmo.fr ou par courrier à l'adresse suivante : LA FRANCAISE IMMOBILIERE, 25 Rue de la Monnaie CS 14021 35000 RENNES